



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

En octobre, un nouveau plan de stationnement pour plus de fluidité

La Ville de Saint-Germain-en-Laye vient de présenter lors d'une réunion publique son nouveau plan de stationnement pour les quartiers proches du centre-ville commercial et du terminus du RER. Ces évolutions, qui prendront effet au 1^{er} octobre 2015, visent à fluidifier le stationnement, actuellement saturé, en régulant mieux les besoins des habitants de ces quartiers et la rotation du stationnement des visiteurs venant dans le centre-ville.

Une saturation de l'offre de stationnement

Plusieurs facteurs contribuent à la saturation de l'offre de stationnement :

- la forte **attractivité de notre centre commercial à ciel ouvert**.
- un taux de motorisation moyen des Saint-Germainois de **plus d' 1 véhicule par ménage**, supérieur à celui des villes franciliennes comparables (0,98 %),
- un **afflux quotidien de véhicules des salariés** résidant en dehors de Saint-Germain-en-Laye,
- les **stationnements pendulaires, aux abords du RER et de la gare routière**, de la population active utilisatrice des transports en commun,

Afin de décongestionner les abords du centre-ville qui pâtissent de l'installation de voitures ventouses nuisant à la rotation des véhicules et de faciliter l'accès des riverains à un stationnement dans leur rue, la Ville instaure le stationnement résidentiel à l'instar des villes voisines, et met en place des équipements modernes de gestion du stationnement.

La création d'un stationnement résidentiel permettra aux résidents qui ne possèdent pas de parking, de stationner sans limitation de durée dans leur rue, moyennant un abonnement mensuel à 20 euros, trimestriel à 60 ou annuel à 220 euros. Cette offre est limitée à un véhicule par foyer fiscal et le paiement de ce service est accessible via Internet, téléphone mobile, ou à un guichet. Les deux zones de stationnement résidentiel concernent les périmètres Alsace-Lorraine et Gambetta.

Pour Alsace-Lorraine, il s'agit des rues d'Alsace, de Noailles, de Lorraine, de Tourville, d'Ayen, du Cèdre, Molière, Brancion, Gaucher et Henry-Bertrand et Henri-Robbe.

Le périmètre résidentiel Gambetta concerne les rues des Arcades, de Sully, Le Nôtre, Thiers, Salomon-Reinach, Lemierre et avenue Gambetta.

Pour les non-résidents, ces rues seront par ailleurs assujetties en journée au même régime de stationnement payant que l'actuelle zone hors-hypercentre, soit un tarif horaire de 1,20 euro pour un stationnement limité à deux heures.



CONTACTS

Attachée de presse

Marie JOSQUIN-ADELINÉ
marie.josquin-adeline@saintgermainenlaye.fr
01 30 87 20 81

Responsable de la communication

Nathalie GREGOIRE
nathalie.gregoire@saintgermainenlaye.fr
01 30 87 20 83

Des équipements modernes

Le parc des horodateurs sera entièrement renouvelé à compter du 1^{er} septembre. **Plus modernes et moins encombrants**, ces horodateurs à **énergie solaire** viennent élargir la palette des **possibilités de paiement** : au traditionnel système des pièces s'ajoute l'option de paiement par carte bancaire avec ou sans contact (NFC).

Le paiement du stationnement par téléphone mobile .

Cette option, très pratique, permettra aux utilisateurs d'éviter d'aller à l'horodateur et d'avoir de la monnaie. Elle leur permettra également de recevoir une alerte à expiration de leur période de stationnement afin, s'ils le désirent, d'en prolonger la durée sans se déplacer. Un service gagnant-gagnant qui devrait satisfaire les usagers.

Les abonnés au stationnement résidentiel pourront eux aussi régler leur abonnement via leur smartphone ou sur un site internet dédié.

12/06
2015



CONTACTS

Attachée de presse

Marie JOSQUIN-ADELINÉ
marie.josquin-adeline@saintgermainenlaye.fr
01 30 87 20 81

Responsable de la communication

Nathalie GREGOIRE
nathalie.gregoire@saintgermainenlaye.fr
01 30 87 20 83